

**Compte rendu du conseil d'écoles RPI Chantesse/NDO/ Vatilieu**  
**Mardi 10 novembre 2015**

Présents :

Mr Florand Zanello, président du SSI, Mme Patricia Prella, vice-présidente du SSI,  
Mme Isabelle Carlin, chargée d'école à Chantesse, Mme Françoise Clavel, chargée d'école à Vatilieu,  
Mme Sophie Fialais, directrice de NDO,  
Mme Nelly Gauvin et Mr Sébastien Ferrouillat, conseillers municipaux de NDO,  
Mme Guenaëlle Reboud, conseillère municipale à Vatilieu,  
Mme Christine Gontard, déléguée parent de Chantesse, Mme Fabienne Grigis et Mme Anne-Laure Lastella, Mme Tatiana Belle, déléguées parents de NDO, Mr Thierry Cournet, délégué parent de Vatilieu.  
Mme Françoise Naud et Mr Georges Brichet-Billet, DDEN,

Excusés :

Mme Isabelle Dupaz-Forey, Maire de Vatilieu, Mme Isabelle Oriol, Maire de Chantesse et Mr Alex Brichet-Billet, Maire de NDO,  
Mme Sandrine Rivero, personnel SSI

**1. Validation d'un conseil d'écoles pour le RPI**

Depuis l'année dernière, il y a un changement au niveau de la tenue des conseils d'écoles dans les écoles faisant partie d'un RPI : chaque Conseil d'école doit dorénavant se réunir en début d'année et voter pour se regrouper en un seul Conseil d'écoles.

Chaque conseil d'école (NDO, Vatilieu et Chantesse) a voté à l'unanimité de se réunir en un seul et grand conseil d'écoles pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est rappelé que l'inspecteur d'académie a la possibilité de s'opposer à une décision de regroupement. Dans tous les cas de refus, la décision doit être motivée.

Tous les membres des conseils d'école d'origine sont membres du conseil ainsi constitué qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par le directeur académique des services de l'éducation nationale après avis de la CAPD.

**2. Vote du règlement intérieur et charte de la laïcité**

Lectures faites en amont du règlement intérieur et de la charte de la laïcité.

Cette année aucune modification n'est apportée au règlement intérieur.

Aucune remarque n'est soulevée.

Le règlement est adopté à l'unanimité, l'annexe est signée par les membres du Conseil d'Écoles.

### 3. Effectifs

| Notre Dame de l'Osier |    |       |    | VATILIEU |     | CHANTESSE |     |
|-----------------------|----|-------|----|----------|-----|-----------|-----|
| NDO 1                 |    | NDO 2 |    |          |     |           |     |
| PS                    | MS | GS    | CP | CE1      | CE2 | CM1       | CM2 |
| 14                    | 14 | 14    | 7  | 13       | 13  | 10        | 14  |
| 28                    |    | 21    |    | 26       |     | 24        |     |
| 99 enfants            |    |       |    |          |     |           |     |

Deux AVS sur le RPI cette année : une en GS et une CE1.

Prévision des effectifs 2016:

Mme Fialais a demandé aux mairies de lui faire remonter le nombre d'enfants susceptibles d'entrer à l'école en septembre 2016.

Pour l'instant, sont susceptibles de rentrer en septembre 2016 : 4 enfants de NDO, 1 de Chantesse et 3 de Vatilieu.

Mme Prelle explique qu'une famille de Vatilieu a demandé à ce que son enfant soit scolarisé en janvier 2016 pour ses 3 ans.

Mme Fialais explique que la directrice ne fait qu'admettre un enfant à l'école, que l'inscription est du ressort de la mairie. Si les parents demandent la scolarisation de leur enfant, elle ne peut être refusée dès lors que l'enfant a atteint l'âge de 3 ans.

Par contre, cette décision doit être mûrement réfléchie par les parents, l'enfant sera inscrit en Ps à la rentrée suivante.

### 4. Résultat des élections 2015-2016

Cette année, les taux de participation sont de 78% à Vatilieu, 75% à Chantesse et de 65 % à NDO, sachant que la moyenne nationale est de 45 %, les parents du RPI se sont bien mobilisés pour ces élections.

Les parents d'élèves élus participent au conseil d'écoles avec une voix délibérative.

Mme Fialais rappelle leur rôle au sein du conseil d'écoles :

- votent le règlement intérieur
- adoptent le projet d'écoles
- donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...)
- donnent leur accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peuvent proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Il est rappelé que lorsque le compte rendu du conseil d'école, établi par le secrétaire de séance, est signé par le président de séance, on ne peut le modifier. Si il y a une contestation, il faut le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'écoles pour discussion et rectification éventuelle.

## 5.Projets, sorties, activités et financement

### Notre Dame de l'Osier:

- projet production d'écrit : rédaction d'un conte qui permet de faire travailler l'imaginaire des enfants avec l'aide d'une intervenante pour la réalisation.
- travail autour de la vie de classe : à partir de photo des enfants en activité, ils produiront des textes.
- L'accent est mis cette année sur le langage et le vocabulaire en lien avec le projet d'écoles.

### Vatiliu:

- écriture d'un conte par petit groupe. Conte écrit par la totalité des enfants de la classe.

### Chantesse:

- Activité Skate Board en septembre et octobre, intervention de Pierre Milan, par l'intermédiaire de Profession Sport 38
- Projet Vélo citoyen prévu en mars/avril/ mai
- Projet théâtre/ musique avec les écoles de Vatiliu et NDO.

Les intervenants extérieurs et sorties scolaires sont financés par le Sou des Ecoles.

**Piscine:** activité prévue au troisième trimestre le lundi matin, de nouveaux parents ont passé l'agrément. L'activité est prise en charge financièrement par le SSI.

**Musique:** intervenante Mme Valérie Drouvin

Projet Musique/théâtre prévu pour le mois d'avril : spectacle comprenant plusieurs petites pièces de théâtre (jouées par les enfants de Chantesse) entrecoupées par des chansons interprétées par les enfants de NDO et Vatiliu.

Pour la finalisation du projet théâtre, les enseignantes du RPI ont sollicité la mairie de Cras pour utiliser leur salle des fêtes. La mairie de Cras ayant une première fois refusé de prêter la salle des fêtes, au motif du nombre trop important de personnes, est revenue sur sa décision en acceptant mais en limitant le nombre de personnes à 200.

Étant donné que tous les enfants participent à cette manifestation (99 enfants) et que si tous les parents plus certains grands-parents assistent au spectacle, nous dépasserons les 200 personnes. Ne pouvant refuser des entrées, les enseignantes expliquent qu'elles trouveront une autre salle des fêtes pour leur projet.

L'intervenante musique Valérie Drouvin n'intervient plus en maternelle, la communauté de communes ayant supprimée des heures (réduction du budget).

### Courseton :

Étant donné que le RPI ne pouvait pas participer au courseton organisé par Poliènas cette année, les enseignantes ont décidé d'en organiser un. Il se déroulera le mercredi 18 novembre.

Les 99 enfants seront rassemblés à l'école de Notre Dame de l'Osier, les 12 équipes de 5 à 6 enfants seront tirées au sort. L'équipe qui aura cumulé le plus de mètres parcourus aura gagné !

Les employés communaux installeront des barrières et des rubalises pour sécuriser le parcours,

## **6. Activités pédagogiques complémentaires (APC)**

NDO:

- APC de 15h25 à 16h10, le lundi, mardi et jeudi
- aide à la lecture pour 3 CP et travail en langage pour 1 GS

Vatiliu:

- APC de 13h05 à 13h35, le mardi et le jeudi
- prise en charge en petits groupe pour terminer les exercices, reprendre des notions : 4 CE2 et 6 CE1
- travail sur l'écriture d'un conte

Chantesse:

- septembre/ octobre consacrés aux CM1 pour travailler l'organisation et la méthodologie
- novembre/ décembre, les enfants s'inscrivent sur la base du volontariat au soutien scolaire ou à l'aide aux devoirs,
- 35 min par semaine le lundi et le jeudi de 13h05 à 13h40

## **7. Traitement et suivi de l'absentéisme scolaire:**

Suite à plusieurs situations d'absentéisme au sein du regroupement, les enseignantes tiennent à rappeler la circulaire suivante :

« L'absentéisme est avéré dès lors que l'élève manque la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins trois demi-journées dans le mois, consécutives ou non.

Tout doit être mis en œuvre pour rechercher l'origine du comportement de l'élève et proposer les mesures qui peuvent être prises pour remédier à la situation d'absentéisme.

Si les démarches entreprises en direction de l'élève et de sa famille n'ont pas abouti et que l'absentéisme persiste (...), le directeur d'école signalera la situation de l'élève à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale en concertation avec l'IEN de circonscription. »

*(Dominique FIS, Inspectrice d'académie, 9 octobre 2014)*

Cette situation pourrait à ce moment- là, donner lieu à la mise en place d'une sanction pénale (Amende d'un montant maximum de 750 euros).

Séance levée à 21h35

Secrétaire de séance  
*Isabelle Carlin*

Présidente de séance  
*Sophie Fialais*